ABOU DABI – Discussion du GAC sur la protection des OIG et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Mardi 31 octobre 2017 – 10h30 à 11h00 GST
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

THOMAS SCHNEIDER : S'il vous plaît, prenez place. Nous devons vraiment commencer.

La prochaine séance est la séance 21, pour voir quel est l'état de situation par rapport à la protection des OIG et de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge. Donc je vais donner la parole à Tom qui va nous présenter l'état de situation par rapport au document que vous avez reçu.

TOM DALE : Merci Thomas. Tout d'abord, les membres du GAC se souviendront que nous avons parlé de cette question avec les membres du Conseil de la GNSO au début de la semaine. Je ne me souviens pas vraiment quel jour. Il me semble que c'est presqu'il y a un an, mais c'était dans la réunion.

Pendant la réunion avec la GNSO, on a donc eu une brève discussion sur les progrès accomplis par rapport à cette question. Et donc, le GAC souhaite donc avoir des informations actualisées par rapport au PDP sur l'accès des OIG/OING aux

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

mécanismes de protection de droits curatifs. Il y a des membres des OIG ici, et ils pourraient peut-être, aussi, nous donner des informations actualisées par rapport à cela. Nous savons que la GNSO travaille à établir son rapport final.

La question du groupe qui a été recréé il y a quelques années pour traiter les nouveaux aspects liés à la protection des identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été aussi discutée avec les membres du Conseil de la GNSO. Il y a un texte qui a été rendu disponible au secrétariat. Je crois que c'est la Suisse qui s'occupe d'examiner donc ce texte, et voir quels sont les points encore en suspens.

Et, ensuite, la question plus générale de la protection des OIG et comment nous pouvons faciliter les discussions avec l'ancien membre du Conseil d'administration Bruce Tonkin. Je crois qu'il n'y a pas eu de progrès par rapport à cela. Donc les membres du GAC et les représentants des OIG pourront peut-être nous faire un point par rapport à cette question.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette introduction. Nous allons donc prendre en premier la question de la Croix-Rouge. Je ne sais pas, Mark, puisque vous avez travaillé là-dessus. Vous avez travaillé étroitement avec la Croix-Rouge. Je ne sais pas si vous avez des

nouvelles par rapport à où l'on en est par rapport à cette protection.

MARK CARVELL : Merci beaucoup. En effet, j'ai travaillé étroitement avec les représentants de la Croix-Rouge ainsi qu'au dialogue avec le PDP qui travaille sur cette question, le groupe PDP qui travaille sur cette question. Le dialogue a été productif en ce sens que des problèmes ont été abordés, notamment en ce qui concerne la protection des organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je pense que le panorama est assez positif. Nos collègues savent déjà, à partir des informations qui ont été diffusées, comment les choses se sont passées. Et je crois que la résolution finale par rapport à cette question pourrait venir dans un futur proche.

Nous allons donc essayé d'obtenir une extension, un prolongement de la protection des acronymes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je vois le représentant. Pardon, c'est-à-dire l'ICRC et l'IFRC. L'avis était de chercher donc des protections dans le cadre du même mécanisme, la protection des acronymes des OIG. Cela serait une piste de travail séparée qui ne se trouve pas dans le cadre du travail que l'on mène actuellement avec la GNSO. C'est une piste de travail séparée, mais qui est en lien avec la protection des acronymes des OIG.

Voilà brièvement l'état de situation. Comme je vous l'ai dit, nous sommes assez satisfaits des progrès accomplis. On pourrait en parler peut-être au niveau du communiqué. Il y a eu beaucoup de travail dans ce domaine, un travail intercommunautaire, à travers la communauté, et nous attendons des résultats satisfaisants. Voilà ce que je voulais dire à nos collègues.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour ce point, Mark. Il y a des commentaires ou des questions par rapport à cela ? Si ce n'est pas le cas, nous prenons note donc du fait que les choses ont l'air de bien se poursuivre. Le dialogue a l'air de bien se poursuivre. Cela fait plusieurs années que nous travaillons sur cette question, et nous espérons que nous arrivons à une conclusion dans un futur proche. Merci beaucoup, Mark.

Maintenant, nous allons passer à un autre sujet qui est lié à celui-ci, mais qui n'est pas le même, c'est-à-dire la protection des OIG. Notre domaine sur lequel nous travaillons depuis des années. J'aimerais peut-être écouter l'avis de quelqu'un de la coalition des OIG, qui pourrait nous faire un point par rapport à où nous en sommes.

JONATHAN PASSARO : Bonjour. Jon Passaro, de l'Organisation de la coopération économique. Je suis arrivé hier soir, donc bonjour à tous.

La coalition réunit plusieurs OIG, des représentants des OIG. Il y a quelques années, le Conseil d'Administration a voté la protection de tous les noms complets des OIG, mais la question des acronymes des OIG reste encore en suspens. Il s'agit des seuls noms qui restent à protéger.

Comme Tom l'a dit, nous travaillons là-dessus depuis l'ICANN58. Nous allons avoir une réunion avec le Conseil d'administration, modérée par Bruce Tonkin pour discuter de cette question. L'UDRP est incompatible avec le statut des OIG pour une question de juridiction, car le fait de dépendre des cours nationales est incompatible avec le statut d'immunité dont jouissent les OIG. Alors cela place les OIG dans un statut particulier au niveau du DNS.

J'ai lu la déclaration du GAC, préliminaire, la déclaration préliminaire du GAC, qui a été envoyée par Tom, en particulier la section où l'on invite donc les membres à participer à cette question. Et pour que ces visions ou ces points de vue des membres du GAC soient pris en considération pour ce qui est du PDP qui s'occupe des droits curatifs pour les OIG. C'est un groupe qui s'occupe en ce moment de cette incompatibilité entre le statut les OIG et l'UDRP.

Plus de 28 OIG ont fait des commentaires par rapport au travail qui est fait. Le rapport aussi parle du manque de représentation des experts des OIG par rapport à cette question. Même si le rapport final n'est pas encore publié, on peut voir à partir des déclarations qui ont été faites que nos déclarations ont été ignorées. Et c'est ce qui s'est passé dans le premier PDP sur les protections, il y a quelques années, où les visions ou les points de vue des OIG et les gouvernements ont été ignorés.

La question de la protection des OIG est fondamentale pour moi en tant que représentant de la coalition, car l'utilisation des acronymes à des fins malveillantes sur le DNS peut avoir des conséquences graves. Mais le problème fondamental, c'est le fait que si nos opinions ne sont pas considérées, cela peut impacter, avoir un impact, sur le travail général de l'ICANN. Et donc j'espère que nous bénéficierons toujours du soutien des membres du GAC par rapport à ce travail.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'OCDE. Il y a des commentaires ou des questions par rapport à cette question ?

L'un des éléments clés consisterait à voir quels sont les éléments à prendre en compte dans ce rapport et comment cela sera

préparé pour que l'on puisse faire part de nos points de vue par rapport à cette question. L'Iran.

IRAN : Représentant de l'Iran au sein du GAC. Vous avez dit que nous devons continuer à soutenir cette question qui est sur la table depuis des années. Et bien sûr, nous exprimons notre inquiétude par rapport à tous ces cas qui n'ont pas été résolus. Cela doit être résolu dans les meilleurs délais et nous continuons à donner notre soutien.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Iran. Y a-t-il des commentaires ? La Suisse.

SUISSE : Je vais être très bref. Je voudrais soutenir tout ce qui a été expliqué par les OIG et soutenir la position de notre collègue Kavouss.

THOMAS SCHNEIDER : La France.

FRANCE : Je vais également être courte, mais il est en effet temps qu'une solution soit trouvée assez rapidement, parce que comme on dit ça traîne en longueur. Et je voudrais soutenir ce qui a été présenté par notre collègue de l'OCDE et ce qu'ont dit à la fois la Suisse et l'Iran. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci la France. S'il n'y a pas d'autres demandes, je crois qu'on peut terminer cette partie, ce point sur notre agenda, faire les 30 secondes de pause technique. Ah, La Suisse. Encore une fois. Merci.

SUISSE : Merci beaucoup. Excusez-moi. Je suis arrivé en retard à cette réunion et je voulais voir si le statut des discussions en cours par rapport à l'ICRC [ont été commentés] pendant cette séance.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Nous avons parlé très brièvement de cela au début de la question ; il semblerait qu'il y a des progrès qui ont été accomplis, que l'on n'a pas encore vu au niveau des documents. Mais il y a donc des signaux qui nous font penser qu'une solution pourrait être trouvée dans un futur proche après des années de travail là-dessus.

SUISSE : Oui. Merci. Je m'excuse parce que j'ai raté cette partie. Je suis arrivé un peu en retard. Il y a eu hier une réunion informelle avec le groupe de travail qui est présidé par Thomas Rickert. Et je voulais dire, devant cette séance plénière, que nous avons été témoins de bons progrès accomplis par ce groupe pour ce qui est de la protection des noms des sociétés nationales. Mais il semblerait que la protection des acronymes ne rentre pas dans la portée ou le champ de travail de ce groupe qui a été réuni à nouveau. Or, je pense que cela est très important pour pouvoir maintenir l'état de protection actuel, aussi bien des noms que des acronymes, tel que l'on a dit dans l'avis de Durban où nous avons lancé un appel à une protection de ces acronymes.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup la Suisse. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons donc clore cette séance et passer à la prochaine séance, à savoir — Oui. On va attendre donc les 30 secondes de pause technique qui donnera le temps à Catherine du groupe de travail sur la sécurité publique de venir nous rejoindre.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]